



CP-2019-2020 : 3 décembre 2019

Date d'adoption : 4 février 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP, TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2019, À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE, À 18 H 30.

Étaient présents :

Nom	Statut	Conseil d'établissement des écoles
Dany Dupuis	Représentant	Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou
Annie Lévesque	Substitut	Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou
Julie Mailloux	Substitut	des Vieux-Moulins et Saint-Modeste
Isabelle Caillouette	Représentante	Roy et Joly
Doris Laliberté Kirouac	Substitut	Roy et Joly
Claude Beaulieu	Représentant et Représentant	La Croisée I et II CCSEHDAA
Diane Gagnon	Représentante	Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
Geneviève Lévesque	Substitut	Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et Saint-Bruno
Émilie Laurendeau	Représentante	Sacré-Cœur
Séverine Batty	Substitut	Sacré-Cœur
Magali Émond, présidente	Représentante et Représentante	de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante polyvalente La Pocatière
Rachel Rioux	Représentante	des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié
Marie-Lyne Cayouette	Représentante	secondaire de Rivière-du-Loup

Étaient également présents :

Hélodie Dionne, secrétaire d'assemblée
Sébastien Mercier, invité

Étaient absents :

Conseil d'établissement des écoles : Vents-et-Marées et Desbiens
Internationale Saint-François-Xavier
Lanouette
Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais
Secondaire Chanoine-Beaudet

Étaient sans représentation :

Conseil d'établissement des écoles : Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (À 18 H 40)

Après constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 NOVEMBRE 2019

CP-2019-12-1133

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 3 décembre 2019
- 1.3 Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre 2019 et du 5 novembre 2019
- 1.4 Suivis au procès-verbal
 - Projet de loi n° 40 – Résolution
 - Lettre aux présidents et présidentes des établissements – Soirée reconnaissance
 - Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles – Résolution
 - Calendrier scolaire 2020-2021 – Résolution

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

- 2.1 Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles – Résolution
- 2.2 Modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain

3. DOSSIERS DE DÉCISION

- 3.1 Soirée reconnaissance : Parents bénévoles – 28 mars 2020

4. DOSSIERS D'INFORMATION

5. DOSSIERS DIVERS

- 5.1 Mot de la présidente et correspondance
- 5.2 Rapport des représentants
 - a) Trésorière
 - b) Commissaire-parent
 - c) Délégué FCPQ
 - d) Comité consultatif des services aux élèves HDAA
 - e) Comité consultatif du transport
 - f) Agent de communications

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET PROCHAINE RENCONTRE

Mardi 4 février 2020, à 19 h 30, à Saint-Pascal

1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 ET DU 5 NOVEMBRE 2019

CP-2019-12-1134

IL EST PROPOSÉ par Rachel Rioux et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre 2019 et du 5 novembre 2019 soient adoptés tel qu'ils ont été présentés.

1.4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

- PROJET DE LOI N^O 40 – RÉOLUTION

La présidente informe les membres que la résolution a été transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la députée de Côte-du-Sud, au député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, aux maires et préfets de notre région et à l'ensemble des commissions scolaires.

- LETTRE AUX PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES DES ÉTABLISSEMENTS – SOIRÉE RECONNAISSANCE

La présidente informe les membres que la lettre d'invitation et le document d'explication pour la Soirée reconnaissance des parents bénévoles du 28 mars 2020 ont été transmis aux présidentes et aux présidents des conseils d'établissement par la direction générale.

- DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES – RÉOLUTION

La présidente informe les membres que la résolution concernant le projet de Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles a été transmise à la direction des Services éducatifs jeunes.

- CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 – RÉOLUTION

La présidente informe les membres que la résolution concernant le projet de calendrier scolaire 2020-2021 a été transmise à la direction des Services éducatifs jeunes.

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

2.1 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES – RÉOLUTION

Monsieur Sébastien Mercier, coordonnateur des Services éducatifs jeunes, dépose et présente le projet de *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles applicables à partir de 2020-2021* de la commission scolaire. Il répond aux questions des membres.

CP-2019-12-1135

CONSIDÉRANT la présentation faite par le coordonnateur des Services éducatifs jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents trouve l'expression « choix d'école » inappropriée pour cette démarche;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'ajouter, dans la définition du terme « preuve de résidence », quel parent doit fournir celles-ci selon différentes situations (ex. : parents séparés);

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'indiquer, dans la définition du mot « résidence », l'âge que l'enfant doit avoir pour faire reconnaître une adresse différente de celle de ses parents;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de préciser certains éléments dans la section « transfert administratif », par exemple, la distance maximale, la durée du transfert, le fonctionnement pour le service de garde du midi;

CONSIDÉRANT les échanges entre les membres et les résultats de ces échanges;

IL EST PROPOSÉ par Magali Émond et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le comité de parents donne un avis favorable au projet de *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles applicables à partir de 2020-2021*, sous réserve des commentaires suivants :

- que l'expression « choix d'école » soit changée dans l'intégralité du document pour « demande de changement d'école » ou toute autre expression ne donnant pas l'impression que la demande sera toujours acceptée;
- qu'au paragraphe 5.10, on spécifie quel parent doit fournir les deux preuves de résidence requises en fonction des différentes situations possibles (ex. : parents séparés);
- qu'au paragraphe 5.11, on indique quel âge doit avoir l'élève pour faire reconnaître l'adresse d'une personne autre que ses parents;
- qu'au paragraphe 6.4, on ajoute le mot « peut » dans la phrase « L'exercice de ce droit peut faire(...) »;
- que dans la section 11 « Transfert administratif », on précise les éléments suivants :
 - la distance maximale possible pour un transfert administratif au primaire;
 - la durée maximale pour un transfert administratif;
 - une précision sur les frais exigés pour le service de garde du midi en indiquant qui sera en charge de ces frais;
- qu'au paragraphe 11.3, on inscrive les exemples sous forme de liste plutôt que sous forme de paragraphe;
- que le délai pour informer les parents de la décision prise en lien avec leur demande soit entre le 1^{er} juillet et jusqu'au plus tard 15 jours avant la rentrée scolaire.

SUIVI : Transmettre la résolution aux Services éducatifs jeunes.

2.2 MODIFICATION DU SECTEUR SCOLAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN

Le projet de modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain est expliqué aux membres et un document d'information leur a aussi été transmis.

CP-2019-12-1136

CONSIDÉRANT le processus de consultation mis en place par la commission scolaire concernant le projet de modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain;

CONSIDÉRANT qu'une période de transition est prévue pour les années 2020-2021 à 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la population a été mise au courant;

IL EST PROPOSÉ par Magali Émond et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le comité de parents soit en accord avec le projet de modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain, mais que celui tient à ce que les parents concernés aient le dernier mot sur la décision.

SUIVI : Transmettre la résolution au Secrétariat général.

3. DOSSIERS DE DÉCISION

3.1 SOIRÉE RECONNAISSANCE : PARENTS BÉNÉVOLES – 28 MARS 2020

La présidente demande aux membres de s'assurer que le point de la Soirée reconnaissance soit inscrit à l'ordre du jour et que les noms des personnes choisies soient transmis au secrétariat général.

Elle les informe aussi qu'elle leur transmettra un sondage au début du mois de janvier afin de vérifier les membres qui seront présents pour le souper. Elle réitère qu'il est important que le plus de représentants possible soient présents.

4. DOSSIER D'INFORMATION

Aucun.

5. DOSSIERS DIVERS

5.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

La présidente mentionne qu'elle a reçu une lettre signée par cinq présidents de comité de parents adressée à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Elle informe les membres qu'elle ne signera pas cette lettre, considérant la résolution qui a déjà été transmise par le comité de parents lors de la dernière réunion.

5.2 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

A) TRÉSORIÈRE

La trésorière, madame Marie-Lyne Cayouette, informe du solde du budget du comité de parents, en date de ce jour : 6 275,25 \$. 1000,00 \$ est mis de côté pour le Programme de bourses.

Elle invite les membres à lui remettre leurs comptes de dépenses.

B) COMMISSAIRE-PARENT

Monsieur Claude Beaulieu informe des sujets traités lors de la dernière rencontre du conseil des commissaires, notamment :

- Séance d'information concernant le projet de modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain;
- Signature d'une entente entre la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup et l'École secondaire de Rivière-du-Loup (logo);
- Demandes de reconnaissance pour les programmes de sport-études de l'École secondaire de Rivière-du-Loup;
- Plusieurs octrois de contrats.

C) DÉLÉGUÉ FCPQ

Madame Magali Émond informe les membres que madame Jovette Levasseur Rousseau, représentante pour l'École internationale Saint-François-Xavier, a démissionné. Puisqu'elle était déléguée FCPQ, il faut procéder à la nomination d'un nouveau délégué.

Après échanges, madame Isabelle Caillouette accepte le poste de déléguée FCPQ.

D) COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Monsieur Claude Beaulieu était absent lors de la dernière rencontre du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

E) COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Madame Marie-Lyne Cayouette informe des sujets traités lors de la dernière rencontre du comité consultatif du transport, notamment :

- Augmentation des tarifs pour le transport du midi;
- Fermetures possibles de trajet sur l'heure du dîner.

Elle mentionne qu'une demande de consultation du comité de parents sera faite pour discuter du dossier du transport du midi.

F) AGENT DE COMMUNICATIONS

Rien de spécial.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

CP-2019-12-1137

IL EST PROPOSÉ par Rachel Rioux et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

Prochaine rencontre : Le mardi 4 février 2020, à 19 h 30, à Saint-Pascal.

Héloïde Dionne, secrétaire d'assemblée

Magali Émond, présidente